

Vente de peuplier avec « Merci le peuplier »

Avant la vente de mes peupliers, j'ai informé mon gestionnaire que je voulais bénéficier du programme « Merci le peuplier » pour les renouveler. Mais ils ont été vendus à un exportateur qui n'adhère pas à la charte et m'exclut donc de l'aide. Beaucoup de battage est fait autour de cette opération mais tout le monde ne peut pas en bénéficier. (C. de L. de Chaon – Loir-et-Cher)

La charte « Merci le peuplier » finance le renouvellement des peupleraies par une participation financière directe des entreprises de la filière populicole (voir Notre Forêt n°69). Nous informons donc les populteurs de cette **réelle opportunité**. Mais nous avons toujours indiqué que l'aide n'est pas automatique et qu'elle impose de céder ses bois à un adhérent de la charte. Plus les propriétaires la réclameront, plus il y aura d'adhérents.

Dans votre cas, le gestionnaire aurait pu limiter la vente aux seuls signataires de « Merci le peuplier ». Mais il a sans doute **comparé le prix de vente** avec charte (environ 500 €/ha) et sans, pour choisir le plus intéressant pour vous.

Enfin le vendeur ne doit pas restreindre son choix au plus offrant mais aussi intégrer la **qualité** de la prestation (abattage, débardage, remise en état, broyage des rémanents...).

Rappel : En Indre, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire plusieurs communes bénéficient de l'aide « Du peuplier pour l'avenir » qui double celle de « Merci le peuplier », dans les mêmes conditions (document de gestion durable, certification PEFC... – voir Notre Forêt n°81).

Exemple : vente sur pied nettoyage compris (prêt à replanter)

Propositions	Acheteur A	Acheteur B	Acheteur C
Bilan vente sans charte	10 200 €/ha	10 500 €/ha	11 000 €/ha
Bilan vente avec charte	10 700 €/ha	11 000 €/ha	11 500 €/ha

Dans tous les cas l'acheteur C est le plus offrant, éventuellement avec B si B adhère à la charte et pas C. Sur les communes éligibles à « Du peuplier pour l'avenir », préférence aux acheteurs signataires de la charte.

*Bruno JACQUET
Technicien au CRPF*

Pour en savoir plus : ifc.cnpf.fr



La charte « Merci le peuplier » finance le renouvellement des peupleraies.